Bureau météorologique.

Washington, 1er juin — Indications pour la Louisiane—Temps couvert vendredi et samedi ; vents légers du sud.

LES Vieux Arbres célèbres.

Un des arbres les plus vénérables de Paris, l'orme colossal qui s'élève dans la cour d'honneur de l'Institut national des sourds-muets, rue Saint-Jacques, est menacé de mort. Planté, les uns disent en 1600 par Sully, les autres, en 1572, par les moines de Saint-Magloire, il est arrivé à un état de vétusté tel qu'il constitue un réel danger pour les élèves de l'Institut et pour les passants. Il y a un an déjà, un accident grave avait failli se produire: une des grosses branches de l'arbre, se détachant tout à coup, était venue se briser sur les pavés de la cour. Sur le conseil d'un professeur de l'Institut agronomique, on avait consolidé plusieurs branches de cet arbre-patriarche par des colliers de fer, et les fentes du tronc avaient été soigneusement calfeutrées au moyen de lames de plomb scellées dans du mortier.

Malgré tous ces soins, l'orme de Sully est au plus mal; les plaques de plomb se détachent une à une, le mortier se fissure, et le tronc se creusant de plus en plus, perd tous les jours un peu de sa vieille vigueur.

M. Georges Leygues, de qui l'arbre dépend, a constitué une commission suprême, sorte de cour martiale qui aura droit de vie et de mort sur ce vieil arbre. Peut-être d'ailleurs, une puissante armature en fer permettra-t-elle de le garder à l'admiration des Parisiens?

Ce n'est pas le premier de ces vénérables souvenirs du vieux Paris qui disparaît. En 1896, lorsqu'on voulut percer la nouvelle rue qui unit l'avenue d'Orléans à la rue Sarette, les travaux furent un instant suspendus à cause de la présence d'un cèdre magnifique que les entrepreneurs n'osaient sacrifier. Le propriétaire de ce bel arbre calma les scrupules des émules de M. Paschal Grousset et fit don du cèdre à la Ville de Paris, qui le transplanta au parc Montsouris.

La rumeur publique en avait attribué la plantation à Bernard de Jussieu, et pour un peu elle l'eût accusé de l'avoir rapporté d'Angleterre dans un chapeau, comme son frère du Jardin des Plantes. Mais rien ne peut faire supposer que Bernard de Jussieu eût deux chapeaux à la disposition des jeunes pousses de cèdre émigrant d'Angleterre. Fort heureusement d'ailleurs pour l'illustre botaniste, ce n'est point dans son couvre-chef légendaire, mais bien dans un modeste pot de terre, que lui parvint le cèdre du Jardin des Plantes, envoyé par le botaniste anglais Sherard. Ce qui est vrai, c'est que dans sa précipitation à le transporter du 13 de la rue des Bernardins au Jardin, Bernard de Jussieu brisa le pot que la traversée avait déjà endommagé, et recueillit alors la jeune pousse dans son chapeau, où elle ne resta que quelques minutes.

Il existe en France de nombreux arbres, très célèbres et remarquables, tant par leur âge vénérable et leurs grandes dimensions que par les légendes que la tradition populaire y a attachées. La Normandie surtout en possède de magnifiques échantillons.

Il y a tout d'abord le chêne-chapelles d'Allouville-Bellefosse, qui porte encore avec verdeur ses huit cents années. Son tronc colossal de neuf mètres quatre-vingts centimètres de circonférence, abrite deux chapelles superposées, dont la disposition a dû inspirer à Jules Verne l'idée de la pittoresque demeure de l'«Ecole des Robinsons». La création de ces chapelles remonte à deux siècles déjà, s'il faut en croire l'inscription suivante qu'on peut lire sur la porte de l'une d'elles:

A Notre-Dame de la Paix
Erigée par M. l'abbé du Détroit,
curé d'Allouville, en 1696.

D'ailleurs, la chronique a enregistré avec soin quelques détails de cette fondation. L'abbé du Détroit, qui avait une grande admiration pour le Gros-Chêne, avait pour ami intime un Jésuite, le Père du Cerceau. Celui-ci avait la curiosité charitable, puisqu'un jour, voulant savoir combien le chêne, qui était déjà creux alors, pouvait contenir d'enfants, il promit un sou à tous les écoliers qui y trouveraient place. Lorsqu'ils s'y furent tous bien entassés, il les en fit sortir un à un, et l'histoire rapporte qu'il dépensa quarante sous.

Le Père du Cerceau, songeant à se retirer de la vie pour passer ses derniers jours dans un ermitage, écrivit à son ami l'abbé du Détroit, pour lui demander son chêne. Le curé d'Allouville, enchanté de ce nouveau voisinage, lui fit installer aussitôt, à deux étages dans le tronc de l'arbre, en bas, un oratoire, et au-dessus, une cellule à laquelle on accédait par un escalier tournant extérieur qui existe encore de nos jours. L'oratoire est aujourd'hui la chapelle de Notre-Dame-de-la-Paix, et la cellule, la Chapelle du Calvaire.

La Révolution de 1789 faillit être fatale au Gros-Chêne d'Allouville que sa pieuse destination rendait suspect. Il ne dut son salut qu'à l'habileté de quelques habitants qui imaginèrent de le faire consacrer à la Raison, et ainsi purent le conserver.

Restauré en 1853 par les soins de M. Ernest Le Roy, préfet de la Seine-Inférieure, sur les ordres de l'impératrice Eugénie qui fit don à l'une des chapelles d'une statue de la Vierge, le Gros-Chêne fut solennellement béni et consacré au culte le 3 octobre de l'année suivante par Mgr Blanquart de Bailleul, archevêque de Rouen. Depuis, il est chaque année le but de nombreux pèlerinages.

L'if creux du cimetière de la Lande-Patry, dans le département de l'Orne, a aussi son histoire. Autrefois, après la grand'messe, un dîner y réunissait toujours les enfants du cathéchisme. Aujourd'hui encore, le jour de la fête du Saint-Sacrement, on dresse un reposoir dans le creux de l'arbre. Les habitants du pays prétendent que vers 1820, un barbier nommé Gosselin s'y installait tous les dimanches et que, dans son boniment, il avait coutume de dire, non sans raison: «Ma maison est solide et sûre; c'est la plus ancienne du pays.»

D'autres arbres ont des légendes plus tragiques: ainsi le Tri-Chêne de la Côte-Rôtie, dans la forêt de la Londe. Il se dresse au bord du chemin qui mène de Bourgtheroulde à Moulineaux, et l'on prétend que les nuits de clair de lune, il abrite une dame blanche qui semble inviter les passants à s'asseoir; et malheur aux voyageurs qui accepteraient les offres de la «Dame à la chaise!» Puisqu'il est de mode de détruire les légendes, disons que ce fantôme est tout simplement formé par les rayons de la lune, découpés par les ombres portées des branches tortueuses du fameux Tri-Chêne.

L'histoire elle-même, au milieu de tant de légendes, ne perd pas ses droits. Faut-il rappeler le chêne célèbre du bois de Vincennes, à l'ombre duquel saint Louis rendait la justice?

La ville de Gisors possédait autrefois un orme illustre, sous lequel eurent lieu plusieurs entrevues entre les rois de France et d'Angleterre pendant la guerre de Cent ans. Il fut détruit à la suite d'un incident remarquable. Pendant une de ses conférences avec le roi Philippe-Auguste, Henri II, roi d'Angleterre, s'était installé, avec ses gens d'armes, au pied de l'orme, et l'ayant fait cuirasser de fer, s'était écrié: «De même que cet arbre ne peut être coupé ni arraché du sein du gazon qui l'entoure, de même les enfants de France ne pourront jamais me rien enlever. Lors donc que j'aurai perdu cet arbre, je consens aussi à perdre toute cette terre.»

Les troupes françaises apprirent ce propos présomptueux, et, furieuses enfin de camper en plein soleil au plus fort de l'été, s'élancèrent sur les soldats anglais qu'elles reconduisirent l'épée dans les reins jusqu'à Vernon, pour revenir ensuite brûler l'arbre talisman. La bataille de Bouvines consacra la prédiction d'Henri II.

Aujourd'hui, les souverains ne se rencontrent plus sous les ormes, et les rois ne rendent plus la justice sous les chênes. Peut-être est-ce pour cela que les arbres de Paris voient à tout instant leur vie menacée, espérons cependant que les plus vénérables seront respectés comme les témoins d'un glorieux passé. Plusieurs d'entre eux sont classés déjà parmi les monuments historiques; souhaitons que la commission nommée par M. Leygues, ministre de l'instruction publique, pour examiner l'orme de Sully, se montre aussi indulgente que la commission des monuments, nommée par M. Leygues, ministre des Beaux-Arts.

AMUSEMENTS.

Parc Athlétique.

Le concert d'hier soir, au Parc Athlétique, était remarquablement composé et, grâce à la haute valeur des exécutants, il a été merveilleusement enlevé, du premier au dernier numéro.

Ajoutons que les danses et les tours d'adresse des sœurs Fanchonnette et les scènes comiques de Willard Simms font toujours merveille.

WEST END.

A West End, nous avons entendu, hier soir, un brillant soliste sur le cornet à piston, M. Théron D. Perkins; un morceau fort bien écrit et fort bien exécuté par Miss Bate, avec accompagnement de clarinette, et tout un programme de morceaux que l'on a bruyamment applaudis.

Avant-postes américains attaqués à San Fernando.

Presse Associée.

Londres, 2 juin—Une dépêche spéciale de Manille annonce que des insurgés ont attaqué les avant-postes du cinquante-et-unième régiment de l'Iowa à San Fernando, et que deux Américains ont été tués.

Déclaration du lieutenant-colonel Fanizzardi

Presse Associée.

Londres, 2 juin — Le correspondant du "Daily Mail" à Rome écrit:

Le lieutenant-colonel Fanizzardi, attaché militaire à l'ambassade d'Italie à Paris à l'époque de la condamnation de Dreyfus, m'informe que les fonctionnaires de l'ambassade italienne savaient qu'Esterhazy était l'auteur du bordereau.

VENTE DE RECEVEUR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur.

GRANDE OCCASION SANS PRECEDENT pour les CAPITALISTES et les PLACEURS

Banque Métropolitaine vs l'Association de Brasseurs de la Nouvelle-Orléans.

No 47,534—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

En vertu d'un décret de vente rendu et signé par l'Hon. John St-Paul, juge dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée le 1er juin 1899, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), No 840 rue Commune, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI le 19 juillet 1899, à midi, toutes les propriétés de l'Association de Brasseurs de la Nouvelle-Orléans, meubles et immeubles, embrassant six magnifiques Brasseries connues comme la

BRASSERIE CRESCENT CITY, BRASSERIE LAFAYETTE, BRASSERIE LOUISIANA, BRASSERIE PÉLICAN,
BRASSERIE SOUTHERN, BRASSERIE WECKERLING,

Ensemble avec une grande quantité d'autres propriétés foncières dans la ville de la Nouvelle Orléans et ailleurs, et toutes les machines et accessoires dédiés Brasseries, bestiaux, [bière, tonnellerie, comptes, réclamations, billets, jugements, etc., le tout complètement décrit dans l'inventaire enregistré, et sous les termes et conditions mises en avant dans ledit décret. De plus amples détails seront donnés dans des annonces futures. Actes de ventes aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du Revenu et le paiement des taxes de 1899, sur la propriété foncière, pardevant Lamar C. Quintero, notaire.

LOUIS A. RICHARDS, Encanteur.

DINKELSPIEL & HART, & BUCK, WALSHE & BUCK,
Avocats pour A. G. Ricks, Receveur de l'Association de Brasseurs de la Nouvelle-Orléans.
2juin

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de Propriétés de valeur, à savoir:

1° LE LOCAL CONNU COMME LE NO 1129 RUE BOURGOGNE ENTRE LES RUES HOPITAL ET URSULINES.

II. LE LOCAL COIN DES RUES URSULINES ET BOURBON, (dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues Royale et Hôpital.

III. Et la moitié indivise des propriétés ci-dessous décrites et l'usufruit de l'autre moitié durant le terme de la vie naturelle de Mme Mary Rotty, veuve de feu John George Wagner, défenderesse dans le procès ci-dessous mentionné, à savoir:

1° LE LOCAL COIN DES RUES URSULINES ET DAUPHINE, (dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues Hôpital et Bourbon.

2° LE LOCAL COIN DES RUES URSULINES ET ST-CLAUDE, (dans l'ilet borné par lesdites rues et la rue Remparts et le Chemin du Bayou.)

3° LE LOCAL NOS 2127 ET 2129 RUE ORLEANS, entre les rues Galvez et Johnson, (la rue à l'arrière étant la rue Ste-Anne.

4° LE LOCAL NOS 1018 ET 1020 RUE HOPITAL, entre les rues Bourgogne et Remparts, (la rue à l'arrière étant la rue des Ursulines.)

Whitney National Bank vs Veuve Marie Wagner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57.646.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 6 juillet 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Hôpital, Ursulines et Remparts, commençant à une distance de quatre-vingts pieds de la rue Hôpital et mesurant le dit lot en mesure américaine, vingt-trois pieds cinq pouces et trois lignes de face sur la rue Bourgogne, par une première profondeur de cinquante-trois pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Hôpital ensuite s'élargissant de dix pouces 5 lignes, et une seconde profondeur de soixante-quatorze pieds sept pouces et 1 ligne sur la ligne du côté vers la rue Ursulines; ledit lot ayant une première profondeur de quatre-vingt quinze pieds onze pouces, ensuite s'élargissant huit pieds dix pouces et une ligne. Il y a une seconde profondeur de trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes et une largeur dans le fond de trente-trois pieds deux pouces et une ligne.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, située dans le second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Royale, Ursulines et Hôpital et mesurant [ladite portion de terre] en mesure américaine 35 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Ursulines par 90 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur et face sur la rue Bourbon.

III La moitié indivise des propriétés ci-dessous énumérées et l'usufruit de l'autre moitié durant le terme de la vie naturelle de Mme Mary Rotty la veuve du défunt M. John George Wagner, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans ledit Deuxième District dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Dauphine Hôpital et Bourbon, formant l'encoignure des rues Ursulines et Dauphine et mesurant en mesure américaine trente deux pieds sept pouces de face sur la rue Ursulines par quatre vingt-onze pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Dauphine: ledit lot est désigné par la lettre A sur un plan annexé à un acte passé pardevant Antoine Doriocourt, notaire, le 25 février 1870.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même dit district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Ursulines, Remparts et Bayou Road, sur un plan de Bougerol, en date du 10 octobre 1840, dans le bureau de C. V Foulon, ancien notaire. Laquelle portion est désignée par le No Un sur ledit plan et mesurant en M. A., Trente pieds de face à la rue Ursulines, sur cinquante-six pieds trois pouces de profondeur et face à la rue St-Claude.

3° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit Second District dans l'ilet borné par les rues Orléans, Johnson, Galvez et Ste-Anne, désigné par le No 111 sur un plan fait par Cosmier, le 22 avril 1847, déposé dans les archives de A. Mazureau, ancien notaire; lequel dit lot de terre mesure trente pieds de face à ladite rue Orléans sur soixante-quatorze pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et borné sur un côté par le lot 110 et de l'autre côté par le lot 112.

4° Et une moitié de lot et une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le dit Second District, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Bourgogne et Remparts. ladite moitié de lot de terre mesure trente pieds de face sur la rue Hôpital par cent vingt pieds de profondeur et ladite portion de terre touchant audit lot et mesurant huit pieds six pouces de face sur la rue Hôpital par une profondeur de quatre-vingts pieds.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Félix J. Dreyfous, avocat pour la plaignante.
2 juin—2 9 16 23 30—juil 6

AVIS AUX CREANCIERS.

Etat de la Louisiane Versus German American Debenture Company Limited of Louisiana.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 56,643 Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Charles R. Kennedy, receveur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
PAUL O. GUERIN.
Greffier.
27mai—27 31—juin5

Succession d'Alexander Wirth, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58,783—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John V. Muniot, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN.
Greffier.
E. G. Kronenberger, avocat.
27mai—27 31—juin 5

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de 4 ilets de terre de valeur dans le Sixième District.

George Denègre vs Octave A. Fairex.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59 215—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 15 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains ilets de terre, ensemble avec toutes les améliorations là dessus et tous les droits, voies, privilèges et avantages à cela appartenant ou de quelque manière en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 4, 5, 6 et 11 sur un plan par Buisson, voyer, le 15me jour d'avril 1836, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire de cette ville d'après lequel l'ilet No 4 est borné par les rues Chestnut, Troisième et Zim, le et la ligne de la propriété Foucher; l'ilet No 5 est borné par les rues Chestnut, Zimple, Quatrième et la ligne de la propriété Foucher; l'ilet No 6 est borné par les rues Chestnut, Broadway, Quatrième et Zimple l'ilet No 11 est borné par les rues Chestnut, Broadway, Quatrième et Soniat.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
J. P. Blair & Walter D. Denègre, avocats pour le plaignant.
12 mai—12 13 19 26—juin 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété du Cinquième District.

Silvestre Biasini vs Guiseppi Guarino

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 57,191—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 22 juin 1899 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans McDonoghville, rive droite du fleuve Mississippi, maintenant faisant partie du Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 182, borné par les rues Newton, Monroe, Decatur et Franklin, lequel lot de terre est désigné comme lot No 1 et est d'une forme irrégulière et mesurant d'après un plan de L H Pilié, voyer, en mesure américaine, soixante trois pieds 11 pouces et trois lignes de face à la rue Monroe, soixante treize pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne du fond, quatre vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Newton, et quatre vingt quatre pieds 11 pouces six lignes sur la ligne qui le divise du lot No deux. Etant la même propriété acquise le 11 septembre 1893 et enregistrée C. O. Bk. 147, folio 693.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
E. J. Meral, avocat pour le plaignant.
20 mai—20 26—juin 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante de Terrain et Bâtisses No. 426 rue Carroll, entre les rues Perdido et Poydras.

Le tout connu comme "The Goslett Electrical and Machine Works",

Ensemble avec toutes les machines, outils, stock, ustensiles, et tous les accessoirs, dépendances, etc.,

Contenus sur lesdits lieux, etc, d'après inventaire déposé au bureau du Shérif Civil.

Dans l'affaire de Louis Grunewald, Sr, vs The Goslett Electrical and Machine Works, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 59,238—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 juin 1899 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carroll, Poydras, Carondelet et Perdido; ledit lot mesure trente pieds sept pouces de face à la rue Carroll (commençant à peu près à quatre-vingt dix pieds du coin de la rue Poydras) sur cent vingt pieds huit pouces et trois lignes de profondeur ensemble avec tous les droits acquis sur l'allée commune touchant ledit lot sur le côté le plus près de la rue Poydras, et à l'usage de celle ci. Les bâtisses sur ladite propriété étant désignées par le numéro municipal 426 rue Carroll.

2. La boutique, stock, outils, et tous les accessoires et le matériel actuellement contenus dans l'établissement sus décrit sans aucune réserve ou exception quelle qu'elle soit

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dinkelspiel & Hart, avocats pour le plaignant.
19 mai—19 26—juin 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'une Pharmacie de première classe.

Nos 309 et 311 rue St Charles.

A. L. Malochée et al vs C. O. Daliet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 59,376—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 5 juin 1899, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux Nos 309 et 311 rue St Charles, les marchandises et effets saisis dans l'affaire ci-dessus, consistant en drogues, médecines, fontaine de soda et appareils, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 mai -25 31—5 juin

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Premier District,

Germania Savings Bank of New Orleans vs S. J. Hart et Mme H. H. Hart et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 59,203. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain ilet de terre vacant, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No un sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer daté le 25 avril 1849, déposé en l'étude de O. H. Perry, ancien notaire, ledit ilet étant borné par les rues Commune, Clark, Gravier et l'avenue Hagan, et étant maintenant désigné par le No 690 sur le nouveau plan de la ville.

2° Toute cette certaine pièce ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le premier district de cette ville, bornée par ou comprise dans le canal de drainage de la rue Julie, les rues Génois, Télémachus et Gravier, et mesurant deux cent quatre-vingt deux pieds, trois pouces et trois lignes plus ou moins de face à ladite rue Gravier avec une profondeur et façade sur la rue Genois de trois cent cinquante pieds et une profondeur et façade de deux cent quatre vingt seize pieds à la rue Télémachus s'étendant au dit canal de drainage de la rue Julie sur laquelle elle fait face. Deux cent soixante-dix-sept pieds, comprenant la façade sur la rue Gravier de l'ilet ne tenu que J. H. Keller, à acquis de la succession de Henry J. Ranney par un acte passé pardevant M Gernon, un notaire en cette ville le 29 janvier 1866

Un certain ilet de terre situé dans le Premier District de cette ville étant l'ilet No 725 compris dans et borné par les rues Télémachus, Cortez et Gravier et l avenue Tulane.

Douze certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations là-dessus et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant et dépendant situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 714 (autrefois No 93) bornés par les rues Commune, D'Hémecourt, Genois et Télémachus, et numérotés de un à cinq, et de seize à vingt deux inclusivement d'après un plan dressé par Oliver et Martin, voyers, daté le 9 mars 1867 et déposé en l'étude de Amédée Ducatel, ancien notaire, comme plan No 22 du livre de plans No 7, lesdits lots de terre sont contigus et mesurent comme suit:

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Commune et Genois et mesurant trente pieds dix pouces de face à la rue Commune sur cent un pieds dix pouces et une ligne de profondeur et façade à la rue Genois.

Le lot No 2 mesurant trente pieds huit pouces de face à la rue Commune sur cent huit pieds, deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de division.

Les lots Nos 3, 4, et 5 mesurent chacun trente pieds huit pouces à la rue Commune sur les profondeurs suivantes: Cent-quatorze pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne séparant le lot No 3 du lot No 4: Cent-vingt pieds, huit pouces et six lignes sur lignes de division des lots Nos 4 et 5 et cent-vingt-sept pieds sur la division des lots Nos 5 et 6.

Les lots Nos 16 à 20 inclusivement mesurent chacun trente pieds huit pouces de face à la rue d'Hémecourt sur une profondeur de cent-huit pieds en re lignes parallèles. Le lot No 20 formant l'encoignure des rues D'Hémecourt et Genois.

Et les lots Nos 21 et 22 mesurent chacun trente-quatre pieds, six pouces et six lignes de face à la rue Genois sur treize pieds, six pouces et quatre lignes

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Buck Walshe & Buck, avocats pour les plaignants.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un demi ilet de terre de valeur dans le Premier District.

Herman Michel vs Succession et Héritiers de Judah Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,151—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain demi ilet de terre ensemble avec tous droits, voies, privilèges et servitudes en cela appartenant ou de quelque manière en dépendant, située dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 715 borné par les rues Télémachus, Commune, Genois et Gravier, étant la moitié la plus rapprochée de la rue Télémachus, et mesurant d'après un devis d'arpentage fait par Ch. G. de l'Isle, député voyer de ville daté le 9 mars 1895 annexé à un acte passé pardevant Chas T. Soniat, notaire, daté 2 mai 1895, par lequel le feu Judah Hart a acquis cette propriété de Veuve Hermina Ellison, quatre cent vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Télémachus sur cent quarante pieds huit pouces et une ligne de profondeur et façade à la rue Commune, et cent quarante pieds huit pouces et une ligne de profondeur et façade à la rue Gravier et quatre cent vingt-cinq pieds six pouces sur la ligne du fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Lazarus et Luce, avocats pour le plaignant.
12 mai—12 13 19 26—juin 2 9 15

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Pierre V. Lacoste vs Bijou Confectionary Co., Ltd., et als insolido.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 20,621—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procèderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux No 412 rue Royale, entre les rues Conti et St Louis, dans le 2me District de cette ville, le VENDREDI, 9 juin 1899, à 11 heures A. M. précises, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Le contenu de la confiserie située No 412 rue Royale, Comptoirs, Fontaine à soda, Miroirs, Vitrines, Coffre-fort en fer à combinaison, Tables et Chises Register, Gâteaux, Candis, aussi le stock en marchandises, terme non expiré de bail, Cheval, Wagon et Harnais, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
A. F. CHEVALLEY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
320 rue Carondelet.
21 mai—31—juin 5 9

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE IMPORTANTE —DE— Propriétés de valeur —AVEC— Bâtisses et Améliorations.

Nos 1212 et 1214 rue Poydras, entre les rues Franklin et Bassin.

Carré d'ilet vacant borné par les rues Abondance, Agriculture, Painters et l'avenue Franklin.

Terrain et améliorations formant les coins des rues St-Claude et Promenade Carondelet et St-Pierre et Promenade Carondelet (la rue à l'arrière étant Bassin).

Nos 1410 et 1414 rue Poydras entre les rues Howard et Liberté.

La moitié indivise d'un intérêt dans tout le carré d'ilet et améliorations borné par les rues Euphrosine, Vénus, Télémaque et Génois.

Nos 2433 rue Dumaine entre les rues Tonti et Rocheblave.

18 terrains, etc., dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Bénéfice et Trésor.

Hugh A. Bayne vs Adrien B. Fréchou.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 59,355—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville JEUDI, 29 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain lot de de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte pouvant y appartenir, situé, étant et se trouvant dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Lafayette, Franklin et Bassin, désigné par le No 9, sur un plan de Louis Pilié, voyer de ville, le 24 novembre 1860; ledit lot mesurant quarante deux pieds dix pouces et trois et demi lignes de face à la rue Poydras, quarante-deux pieds sept pouces et quatre lignes dans le fond sur une profondeur de cent vingt quatre pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de côté et cent vingt huit pieds, onze pouces et trois lignes sur la ligne du côté du lot No dix

Deuxièmement—Un certain ilet de terre vacant, ensemble avec tous les droits, voies et avantages y appartenant, ou de quelque façon y appartenant situé, étant et se trouvant dans le Troisième District de cette ville, désigné comme l'ilet No 1803, borné par les rues Abondance, Agriculture, Painters et l'avenue Franklin, et contenant 26 lots de terre numérotés 1 à 26 inclusivement Le tout d'après le plan fait par A. de Armas, voyer, le 25 avril 1870, et déposé dans le bureau de P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville.

Troisièmement—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte y appartenant, situé, se trouvant et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, St-Pierre, Bassin et la Promenade Carondelet, mesurant en (M. A.), cinquante trois pieds deux pouces de face à la rue St-Claude, soixante-quatorze pieds de profondeur et face à la Promenade Carondelet soixante-douze pieds quatre pouces de profondeur et face à la rue St-Pierre et quarante sept pieds six pouces de large sur la ligne la plus rapprochée de la rue Bassin; ledit lot ou portion de terre étant composé de deux lots de terre désignés par les numéros Un et Deux sur un plan par A. Pueyo, daté 3 mai 1845

Quatrièmement—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sud Poydras, Lafayette, Liberté et Howard, désigné par la lettre "A" sur un plan de L. Reizenstein, voyer, daté le 13 mars 1866 et mesurant dix-sept pieds onze pouces et cinq lignes et un tiers de face à la rue Sud Poydras, sur une profondeur de cent-cinq pieds entre lignes parallèles (M A) ensemble avec une allée cinq pieds de largeur dans le fond du lot et commun au lot A et autres étant une subdivision du lot original Numéro Cinq et aussi un certain morceau ou portion de terre attenant le Lot A, et mesurant trois pieds de face à la rue Sud Poydras, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, le dit morceau ou portion de terre étant pris sur le côté adjoignant le lot A, ci dessus décrit, du lot décrit comme lot No Quatre de l'ilet 32, sur un plan par L. H. Pilié, député voyer, daté le 22 avril 1844.

Cinquièmement—La moitié indivise d'un certain ilet entier de terre désigné comme ilet No 719, borné par les rues Euphrosine, Vénus, Télémaque et Génois, dans le Premier District de cette ville, mesurant conformément à la Mappe de Ville, deux cent quatre-vingt-trois pieds, quatre pouces et cinq lignes sur les rues Euphrosine et Vénus et trois cent dix-neuf pieds, huit pouces et six lignes sur les rues Télémaque et Génois, ensemble avec tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Sixièmement—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, et avantages qui y appartiennent ou y appartenant en quelque sorte se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Lafayette (autrefois Hevia), Liberté (autrefois St Paul) et Howard (autrefois Gironde), désigné comme lot No quatre de l'ilet No 32 d'après le plan de Louis H. Pilié, député voyer, le 22 avril 1844, déposé comme plan No un, dans l'étude de Félix Grima, ancien notaire public en cette ville; ledit lot mesurant vingt-six pieds dix pouces et cinq lignes plus ou moins de face à la rue Poydras sur cent pieds dix pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Septièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, ou en quelque sorte y appartenant, situé, se trouvant et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Tonti et Rocheblave; ladite portion de terre mesure (M. A.) trente-huit pieds onze pouces et sept lignes, plus ou moins, de face à la rue Dumaine, sur quatre vingt sept pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur; ledit lot ou portion de terre est composé du lot No treize et d'une moitié du lot No douze, sur un plan de D. N. Judice, ingénieur civil, daté le 30 janvier 1866, et déposé en l'étude de N. B. Trist, notaire public en cette ville.

Huitièmement.—Dix huit certains lots de terre avec les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 1972, qui est borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Bénéfice et Trésor, et mesurant comme suit: Lots Nos un à sept mesurant chacun trente pieds de face à la rue Marigny; lots Nos un à cinq mesurant chacun cent quatre pieds de profondeur; lots Nos six, sept et huit mesurant chacun cent trente quatre pieds de profondeur: lot No huit mesurant vingt deux pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Marigny; let No un formant l'encoignure des rues Marigny et Bénéfice; lots Nos 9 à 16 faisant face à la rue Champs-Elysées; lots Nos dix à quinze mesurant chacun trente pieds de face à la rue Champs-Elysées, le No 16 mesurant trente pieds un pouce de face à la rue des Champs-Elysées, formant l'encoignure de cette rue et de la rue Bénéfice; lots Nos douze à seize mesurant chacun cent quatre pieds de profondeur; lots Nos neuf à onze, mesurant chacun cent trente quatre pieds de profondeur; lot No neuf, mesurant vingt-deux pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Champs-Elysées; lots dix-sept et dix-huit sont des lots de clef mesurant chacun trente pieds de face à la rue Bénéfice sur cent cinquante pieds un pouce de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan par J. F. Braun, architecte, du 9 septembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus,
Conditions - Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Denègre, Blair et Denègre, avocats pour le plaignant.
27 mai—27 28 —juin 2 9 16 23 29.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide occasion d'acquérir une grande et magnifique RESIDENCE

Sur l'avenue St-Charles, entre les rues Pine et Lowerline, (La rue à l'arrière étant la rue Carrollton)

Dans un des plus beaux voisinages, près du PARC AUDUBON.

Les terrains mesurant 121 pieds de face à l'avenue St-Charles, 120 pieds sur la rue Carrollton et 582 pieds 10 pouces sur la rue Pine (plus ou moins).

—DANS L'AFFAIRE DE—
James Jackson vs Lewis Metesser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 59,069--En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 8 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Dix-neuf lots de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 65, borné par l'avenue St. Charles, les rues Pine, Lowerline et Carrollton; lesdits lots sont contigus comme suit, à savoir:—Les lots de un à quatre inclusivement mesurent chacun trente pieds de face à la rue Carrollton sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No un forme l'encoignure des rues Carrollton et Pine. Les lots cinq à quinze inclusivement ont chacun trente pieds de face à la rue Pine sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et les lots de seize à dix-neuf inclusivement ont chacun trente pieds dix pouces et demi de face à l'avenue St-Charles, trente pieds de largeur dans le fond sur la profondeur suivante: le lot 16, cent trente-deux pieds dix pouces de face à la rue Pine sur cent trente-six pieds sur la ligne du lot No 17. Le lot No 17, cent trente-six pieds sur la ligne du lot No 16 et cent trente-neuf pieds deux pouces sur la ligne du lot No 18. Le lot No 18, cent trente-neuf pieds deux pouces sur la ligne du lot No 17, et cent quarante deux pieds quatre pouces sur la ligne du lot No 19; et le lot No 19, cent quarante-deux pieds quatre pouces sur la ligne du lot No 18, et cent quarante-cinq pieds six pouces sur l'autre côté vers la rue Lowerline.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ.
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
John T Whitaker, avocat pour le plaignant
5 mai—5 6 12 19 26—juin 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Quatrième District,

Connue comme No 803 rue Jackson, coin de la rue Annonciation.

E. F. Denechaud vs Joseph S. Reyo.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 59,170 —en vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 8 juin 1899, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et dépendances à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Laurel et Annonciation, ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Jackson et Annonciation et mesurant vingt-neuf pieds quatre pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
Dufour & Dufour & Wm. A. Collins, avocats pour le plaignant.
5mai—5 12 19 26—juin 2, 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Quatrième District.

George W. Taylor vs Almada & Brother.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 48,925—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Jessie A. Taylor, défenderesse (in rule) et en faveur de Almada et Brother, comme dommages pour honoraires d'avocat, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations là-dessus situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magasin, Sixième, Camp et Septième. Lesdits lots sont désignés par les Nos 15 et 16 et mesurant chacun vingt huit pieds de face à la rue Camp sur cent vingt-cinq pieds de profondeur.

Le lot No 16 acquis d'Eusèbe Regio, d'après acte passé pardevant J D Taylor, notaire le 20 juin 1892, C. O. B. 146, fo 161. Le lot No 15 acquis 1/2, par jugement dans la succession de W. W. Taylor, No 21,779 Cour Civile de District, le 27 juillet 1887 C. O. B. 127 fo 597, 2/6 de W. A. et Wm R. Taylor, d'après acte passé pardevant J. D. Taylor, notaire le 4 novembre 1892 C. O. B. 143 fo 483 1/6 de Geo. W. Taylor, d'après acte passé pardevant J. D. Taylor, notaire, le 27 juin 1890, C. O. B. 138 fo 21.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Dart & Kernan, avocats.
12 mai—12 13 19 26 juin 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District,

No 918 rue Kerlerec, entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Robert Upshur vs Veuve V. Haug.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,089—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir -

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Esplanade, Bourgogne et Dauphine, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Kerlerec sur cent vingt pieds de profondeur, étant la même propriété achetée par elle de Chas Stiegler par acte de J. Hy Forcelle, daté le 15 juin 1866, Reg. C. O. Bk 124, P. 270.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Charles F. Claiborne, avocat pour le plaignant.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 15